

# C, la petite enfance



© Elena Schweitzer/123RF

2/3 **Sommaire - Edito**

4/5 • Le Relais petite enfance municipal

6/7 • Micro crèche "La Farandole"

8/9 • La crèche familiale "Arc-en-ciel" p. 6/7

10 • La micro-crèche privée p. 10

11 • L'association Chenilles et papillons p 11

12 **Contacts utiles**

# Edito



Beaucoup de nouveautés sur Saint Pryvé pour nos tout-petits.

Une micro crèche municipale a vu le jour à la rentrée 2020.

Un portail famille petite enfance est désormais accessible via le site internet de la mairie pour faciliter les démarches.

Un guichet unique de la Petite Enfance le Relais Petite Enfance vous informe et vous accompagne dans votre recherche de mode de garde.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de cette 4ème édition qui a été élaborée par tous les acteurs de la petite enfance de notre commune.

Le Maire,  
**Thierry COUSIN**

L'Adjointe, déléguée  
à la Petite Enfance,  
**Magdeleine BABY**

## C' la petite enfance

**Directeur de la publication :**  
Thierry Cousin, Maire.

**Réalisation :** Pierre Delahaye,  
service communication.

**Impression :** Imprimerie Ollivier.  
*Imprimé sur papier issu  
d'une gestion responsable des forêts.*

**Parution :** novembre 2021.

Mairie de Saint-Pryvé Saint-Mesmin  
215, route de Saint-Mesmin  
45750 Saint-Pryvé Saint-Mesmin  
Tél. : 02 38 22 63 63  
Fax : 02 38 66 20 56  
Email : [mairie@saint-pryve.fr](mailto:mairie@saint-pryve.fr)

[www.saint-pryve.com](http://www.saint-pryve.com)





Structure  
municipale

LE RELAIS  
PETITE ENFANCE

RPE

ACCUEIL DU PUBLIC SUR RENDEZ VOUS

Le mardi de 13h à 17h  
Le mercredi de 13h à 17h  
Le vendredi de 13h30 à 16h30  
Le mardi de 9h à 11h30,  
Ateliers d'éveil pour les assistantes  
maternelles (hors vacances scolaires)

10 place  
Clovis  
45750  
St-Pryvé  
St-Mesmin

### Le RPE qu'est-ce que c'est ?

- Un service gratuit municipal à destination des familles à la recherche d'un mode d'accueil sur la commune. Il assure la mission de guichet unique petite enfance et centralise les demandes de préinscription dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de la commune.
- Un lieu ressource pour accompagner la relation assistant(e) maternel(le) agréé(e) et parent/employeur. Dès le début, et tout au long de l'emploi, délivrance de la liste des assistantes maternelles agréées indépendantes, information sur le contrat de travail, droit et devoirs de chacun, les aides à l'emploi, accompagnement à la médiation en cas de litige.

### L'accueil

L'enfant est accueilli au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) agréé(e) par la P.M.I (Protection Maternelle et Infantile).

Ce sont les parents qui recrutent, passent un contrat de travail et rémunèrent le(a) professionnel(le).

Pour connaître les aides de la C.A.F (Caisse Allocations Familiales) ou pour chercher un mode de garde d'enfant, vous pouvez consulter le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr).



## A qui s'adresse ce service ?

Un espace pour les parents et futurs parents qui recherchent :

- une écoute de leurs besoins concernant l'accueil de l'enfant.
- Une liste actualisée des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s indépendant(e)s.
- Des informations et un accompagnement dans la fonction d'employeur.

Un espace pour les assistants maternels h/f, futurs candidats à l'agrément, assistants familiaux, gardes à domicile, qui souhaitent :

- des renseignements sur les conditions d'agrément, le statut.
- Des informations sur les droits et devoirs.
- Partager et échanger sur les pratiques par le biais de rencontres entre professionnel(le)s.
- Participer aux matinées/jeux avec les enfants accueillis.



## Un espace pour les enfants

Des matinées d'éveil sont proposées aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) leur permettant de rencontrer et de partager des interactions sociales autour du jeu avec d'autres enfants et d'autres adultes. Les ateliers d'éveil se déroulent dans un lieu sécurisé avec du mobilier et des jouets adaptés aux jeunes enfants



CONTACTER LA RESPONSABLE DU RPE 06 14 15 21 98

[relaispetitenfance@saint-pryve.fr](mailto:relaispetitenfance@saint-pryve.fr) pour les demandes d'information sur les modes d'accueil et les demandes de préinscription dans les structures municipales de la commune

[ram@saint-pryve.fr](mailto:ram@saint-pryve.fr) pour les informations relatives aux assistantes maternelles agréées indépendantes et aux parents employeurs.

Structure  
municipale

MICRO-CRÈCHE

# La Farandole

2, rue  
des Merisiers  
45750 St-Pryvé  
St-Mesmin

## La structure

La Micro-crèche "La Farandole" est un établissement d'accueil de jeunes enfants géré par la commune. Elle offre des places d'accueil collectif régulier et occasionnel d'enfants âgés de 10 semaines à l'entrée en maternelle.

L'agrément de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) permet l'accueil simultané de 10 enfants (+ une place d'accueil d'urgence).

Les demandes de pré-inscription se font auprès du Relais Petite Enfance ([relaispetitenfance@saint-pryve.fr](mailto:relaispetitenfance@saint-pryve.fr))

Les enfants évoluent dans un cadre sécurisant et adapté à leurs besoins

## Orientations pédagogiques

L'équipe de la micro-crèche privilégie un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille.

Elle travaille dans le respect des rythmes et des besoins de chaque enfant et veille à leur sécurité physique et affective.

Ce lieu d'éveil et de découvertes favorise le développement de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant.

Avant tout accueil au sein de la structure, une période d'adaptation est indispensable.

Ce temps permet à l'enfant et sa famille d'approprier ce nouvel environnement et, ainsi, mieux vivre la séparation.



**Horaires**  
Du lundi au vendredi  
8h-18h



## L'encadrement

L'équipe éducative est composée d'une responsable, éducatrice de jeunes enfants, de deux auxiliaires de puériculture et d'un agent CAP petite enfance.

## La participation financière des familles

Lors de l'inscription pour un accueil régulier, un contrat est établi entre la famille et la micro-crèche.

La participation financière des familles est calculée d'après le barème national établi par la CNAF.

Le calcul du tarif horaire tient compte des revenus de l'année N-2 et de la composition de la famille, que l'accueil soit régulier ou occasionnel, et inclut les repas et la fourniture des couches.



*Corinne Destouches éducatrice de jeunes enfants responsable de la structure, Alexandra Boussebart, Carine Colombel, Aurore Dutretr.*

Structure  
municipale

# LA CRÈCHE FAMILIALE Arc-en-ciel

5 rue de la  
Belle Arche  
45750 St-Pryvé  
St-Mesmin

## La structure

La crèche familiale est gérée par la commune et emploie des assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile.

La crèche accueille une vingtaine d'enfants, âgés de 3 mois à 3 ans, jusqu'à leur entrée en maternelle.

Formées et encadrées, les assistantes maternelles proposent un accueil de qualité, fidèle au projet pédagogique de la crèche. Elles sont, à ce titre, accompagnées par une infirmière puéricultrice, directrice de la structure et une éducatrice de jeunes enfants. Elles bénéficient également du soutien régulier d'une psychologue.

Les enfants évoluent dans un cadre familial sécurisant et adapté à leurs besoins. Des temps d'accueil collectifs sont proposés, à raison d'au moins une fois par semaine dans les locaux de la crèche. L'enfant peut alors se familiariser à la vie en collectivité, découvrir un espace de jeux différent, rencontrer de nouveaux adultes...

Lors de l'inscription, l'équipe de la crèche a à cœur de proposer aux parents l'assistante maternelle qui correspondra le mieux à leurs besoins. Puis, une période d'adaptation indispensable permettra de familiariser l'enfant à son nouvel environnement.

## L'encadrement

La responsable de la crèche familiale est infirmière-puéricultrice de formation. Elle est accompagnée d'une adjointe éducatrice de jeunes enfants.

Une psychologue intervient régulièrement sur la structure, proposant des temps de réflexion aux assistantes maternelles.





compte des revenus de l'année N-2 et de la composition familiale.

Le tarif fixé est mensualisé sur l'année. Il inclut les repas et la fourniture des couches.

Tout l'aspect administratif est géré en direct avec la responsable de la crèche. Il n'y a pas de relation d'argent avec l'assistante maternelle.

La pédiatre référente de la crèche rencontre également les enfants lors de l'inscription puis, 1 à 2 fois par an afin de s'assurer de leur bon développement.

## L'orientation pédagogique

L'équipe de la crèche travaille depuis plusieurs années autour d'un projet pédagogique solide basé sur le principe de la motricité libre. A la crèche, comme chez son assistante maternelle, tout est organisé pour que l'enfant puisse évoluer à son propre rythme.

## La participation financière

Lors de l'inscription, un contrat annuel est établi avec la crèche. Le calcul du tarif tient

### LE +

La dernière année (avant l'entrée à l'école maternelle), les enfants bénéficient de groupes d'éveil. Ils sont réunis chaque semaine pour des accueils d'éveil en autonomie (sans leur assistante maternelle).

Ces temps de regroupement collectifs en petits groupes sont l'occasion idéale, pour les enfants, de s'adapter en douceur aux règles de vie en collectivité. Ces ateliers sont organisés par l'éducatrice de jeunes enfants et suivent une évolution progressive au cours de l'année, respectant au plus près les besoins des enfants.

*Maud Cruchet, puéricultrice et directrice de la crèche familiale et  
Audrey GARRIGUE, adjointe éducatrice de jeunes enfants.*



# La Micro-crèche privée

**HORAIRES**

De 7h30 à 18h30

 140  
route de  
St-Mesmin  
45750 St-Pryvé  
St-Mesmin

7 h 30 • 9 h 30	•	Arrivée des enfants
9 h 45 • 11 h 30	•	Programme pédagogique
12 h • 13 h	•	Déjeuner
13 h • 15 h	•	Sieste
15 h • 16 h	•	Jeux
16 h • 16 h 30	•	Goûter
16 h 30 • 17 h 30	•	Activités
17 h 30 • 18 h 30	•	Départ des enfants
18 h 30	•	Fermeture

D'initiative privée, la micro-crèche de St-Pryvé (double capacité de 10 enfants) est installée sur un terrain communal mis à disposition par la Mairie.

## La structure

Un mode de garde collectif, avec un nombre d'enfants restreint, 10 enfants maximum simultanément.

Une garde régulière ou occasionnelle est proposée.

## L'encadrement

Une infirmière puéricultrice dirige la structure et encadre des auxiliaires de puériculture et des salariées titulaires du CAP petite enfance.



# L'ASSOCIATION Chenilles et papillons

L'association a pour objectif de mettre en relation les assistantes maternelles indépendantes. Cela leur permet de sortir de leur isolement professionnel. Elles se regroupent le jeudi matin de 9h à 11h à la maison du Part'âge afin d'échanger sur le métier mais surtout de proposer des activités motrices et sensorielles aux tous petits. Des temps de rencontre intergénérationnelle en partenariat avec le CCAS sont programmés régulièrement.

Différents temps forts sont organisés dans l'année. Une journée jeux parents/ enfants, un arbre de Noël. Différentes activités pédagogiques et sorties sont également proposées, (ferme, parc floral, yoga des petits, ateliers musique...).

Les assistantes maternelles peuvent également participer aux rencontres initiées par le Relai Petite enfance le mardi matin de 9h à 11h30.



## CONTACTS

Gaëlle (présidente) 06 84 69 18 21

[assochenillesetpapillons@gmail.com](mailto:assochenillesetpapillons@gmail.com) • Blog : [assochenillesetpapillons.blogspot.fr](http://assochenillesetpapillons.blogspot.fr)

facebook : [www.facebook.com/Chenilles-et-Papillons-1497671226958642/](http://www.facebook.com/Chenilles-et-Papillons-1497671226958642/)

# CONTACTS UTILES

## Urgences et sécurité

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Police : 17
- CHR Orléans :
- Urgences pédiatriques :  
02 38 51 44 44 (standard)
- Urgences dermato :  
02 38 74 42 57
- Centre anti poison :  
02 41 48 21 21
- SOS Médecin :  
02 38 54 44 44
- Cellule Ecoute Loiret  
enfance en danger : 119

## Santé - Suivi médical - Puériculture

- PMI (Protection  
Maternelle Infantile)  
permanences de  
puériculture et  
consultations médicales  
gratuites sur plusieurs  
sites proches de St-Pryvé  
St-Mesmin
- Contacts :**
  - Orléans sud (quartier  
St-Marceau - Madeleine)  
02 18 21 28 73
  - Orléans ouest (Olivet)  
02 18 21 29 29

Possibilité de demander la visite  
gratuite d'une puéricultrice après la  
naissance.

- Soutien à l'allaitement :  
La Leche League  
06 99 69 26 74  
ou 06 42 80 32 77  
ou [www.llfrance.org](http://www.llfrance.org)

## Soutien à la parentalité

- Jumeaux et plus (soutien  
aux familles) :  
5 place René Cassin  
Ingré - 07 81 96 48 02
- EPE (École des Parents et  
des Éducateurs d'Olivet)  
conférences, réunions  
d'informations :  
[www.epeolivet.fr](http://www.epeolivet.fr)
- Planning familial  
(consultations et conseils  
contraception) :  
6 rue du Brésil  
Orléans - 02 38 70 00 20
- L'Acheminée (espace  
d'accueil parent et enfant  
- 4 ans) :  
6 rue Félix Maulien  
Orléans - 02 38 83 68 68
- Parentèle (soutien au lien  
parent-enfant) :  
3 rue Rouget de L'Isle  
Orléans - 02 38 86 37 76
- Réunions d'information  
pour parents séparés :  
Orléans - 02 38 51 77 42  
réunions-parents-  
separés45@caf.fr

## Structures Municipales Petite enfance

- RPE:  
06 14 15 21 98  
[relaispetitenfance@  
saint-pryve.fr](mailto:relaispetitenfance@saint-pryve.fr).
- Crèche familiale :  
02 38 56 06 31  
[creche.saint-pryve@  
wanadoo.fr](mailto:creche.saint-pryve@<br/>wanadoo.fr)
- Micro crèche :  
02 38 66 12 72  
[lafarandole@saint-pryve.fr](mailto:lafarandole@saint-pryve.fr)

## Autres modes de garde

- Micro-crèche privée :  
02 38 44 64 05  
[lacerisette.fr](http://lacerisette.fr)
- CAF :  
[www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)  
[www.ram45.fr](http://www.ram45.fr)

## Accompagnement social - Soutien juridique

- CCAS place Clovis :  
02 38 51 09 10
- Permanence assistante  
sociale du département :  
02 18 20 29 04
- CIDFF (Centre  
d'Information et  
Documentation pour la  
Femme et la Famille) :  
5 rue des Roses  
Orléans - 02 38 77 02 33